



RAPPORT de DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN

→ ANNÉE 2012

ANNEXE AU RAPPORT
N° CG/2012/116
SÉANCE PLÉNIÈRE
DE DÉCEMBRE 2012



www.bas-rhin.fr

INTRODUCTION

L'AGENDA 21 DU BAS-RHIN : UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- INFLÉCHIR LES PRATIQUES INTERNES ET DÉVELOPPER L'EXEMPLARITÉ
- DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES
- GOUVERNANCE

S'ORGANISER POUR MIEUX TRAVAILLER AVEC LES TERRITOIRES

- ANTICIPER L'AVENIR DU TERRITOIRE
- MIEUX ORGANISER LE TRAVAIL AVEC LES TERRITOIRES
 - > Les contrats de territoires
 - > La territorialisation des services
 - > Les commissions territoriales
- DÉCLINER LES OBJECTIFS DE MANIÈRE TRANSVERSALE : L'EXEMPLE DE L'ÉNERGIE DANS LE CADRE DU PCET

p. 2

p. 5

p. 5

p. 5

p. 5

p. 6

p. 6

p. 6

p. 7

p. 7

p. 7

p. 8

DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

p. 9

→ AMÉNAGER DURABLEMENT ET ÉQUITABLEMENT LE TERRITOIRE

p. 9

> Faciliter les déplacements quotidiens

p. 10

> Impulser les initiatives pour un logement adapté à chacun

p. 12

→ DÉVELOPPER LES RICHESSES ÉCONOMIQUES TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

p. 14

> Préserver les espaces naturels et favoriser leur accès au public

p. 14

> Soutenir une agriculture de proximité pour une alimentation de qualité

p. 16

> Favoriser le développement d'un tourisme durable

p. 18

> Gérer durablement les déchets et garantir une eau potable de qualité

p. 20

→ ÊTRE SOLIDAIRE DES BAS-RHINOIS, À TOUT ÂGE

p. 22

> Renforcer l'insertion sociale et économique

p. 22

> Lutter contre la précarité énergétique des ménages

p. 24

→ DONNER UNE CHANCE À CHACUN DE S'ÉPANOUIR

p. 26

> Sensibiliser les jeunes au développement durable

p. 26

> Soutenir l'engagement et la participation des jeunes

p. 28

> être solidaire avec les pays en développement

p. 30

INTRODUCTION

MAIS QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

«Le développement durable est un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins.»

Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Bruntland, intitulé «Notre avenir à tous».

Le développement durable est donc un **développement responsable**, qui prend en compte les **enjeux d'avenir**.

Comment faire ?

Pour cela, il est indispensable de mener des actions concrètes qui prennent en compte **conjointement les 5 objectifs suivants** :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- Un développement basé sur des modes de production et de consommation responsables...

...tout en appliquant des **méthodes de travail spécifiques** :

- Favoriser la participation de tous, la concertation,
- Développer le travail en transversalité,
- Anticiper et prévenir, plutôt que guérir,
- Mettre en œuvre le suivi et l'évaluation des projets,
- Adopter une démarche d'amélioration continue.

UN RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ? UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE ...

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, d'élaborer un **«rapport annuel sur la situation en matière de développement durable»**.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 précise que ce rapport doit :

- Dresser le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- Présenter le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Le rapport doit tenir compte des 5 finalités du développement durable, mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement et rappelées ci-contre.

Il doit être présenté par le Président du Conseil Général préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE HISTOIRE DE LONGUE DATE...

Le Conseil Général du Bas-Rhin a mené des politiques en faveur du développement durable bien avant que le terme de « développement durable » ne fasse son apparition dans le vocabulaire de la collectivité. L'épanouissement des Bas-Rhinois, la cohésion sociale et la protection de l'environnement sont autant de compétences, obligatoires ou volontaristes, que le Département exerce depuis de nombreuses années.

Lorsque la démarche « des Hommes & des Territoires » a été initiée en 2002, le Département s'est fixé des objectifs ambitieux dans une perspective de développement durable, et une importante réflexion de fond a été menée sur les notions d'équité économique, d'égalité sociale et de réduction de notre impact sur l'environnement, ainsi que sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques publiques au plus près des citoyens.

Ce travail et la concertation menés pendant deux ans ont abouti en 2006, à l'adoption du premier Agenda 21, labellisé au niveau national.

Depuis, les pratiques internes, les politiques publiques déployées sur le département et l'organisation du travail avec les territoires continuent à favoriser un développement plus durable.

LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012

Selon les termes de la loi, le rapport de développement durable a vocation à présenter les politiques et les actions menées par la collectivité en matière de développement durable, aussi bien au titre de l'exemplarité que celles déployées à l'échelle du département, dans le cadre des politiques publiques.

L'Agenda 21 du Bas-Rhin est le premier outil au service de la politique de développement durable du Département. Les objectifs visés et son mode de gouvernance seront rapidement rappelés ici.

Parce que la mise en œuvre du développement durable passe avant tout et d'abord par des **changements de pratiques**, la deuxième partie du rapport est consacrée à **l'organisation** :

- Premièrement **la territorialisation des services**, nouvelle manière de travailler avec les territoires pour toujours plus de proximité.
- Deuxièmement **l'approche transversale des projets**, illustrée par la stratégie dans le domaine de l'énergie, qui prépare dès 2008 le Plan Climat Énergie Territorial adopté en 2012.

Conformément aux obligations réglementaires, ce rapport présente enfin **les politiques mises en œuvre par le Conseil Général dans la perspective du développement durable**.

Ces politiques publiques sont regroupées selon les 4 grandes missions du Conseil Général que sont l'Aide à la Personne, l'Aménagement du Territoire, l'Épanouissement de la Personne et le Développement des Territoires.

La manière dont les 5 finalités du développement durable et les éléments de démarche sont pris en compte dans ces politiques est illustrée à partir de **quelques exemples d'actions concrètes menées en 2011 ou 2012**.

Le rapport de développement durable n'est ni définitif ni figé. Il est amené à évoluer.

Sa structure et son contenu seront révisés et optimisés au fil des années et des éditions selon les principes de l'amélioration continue, pour présenter le mieux possible l'action du Conseil Général du Bas-Rhin en matière de développement durable.



	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
	L'épanouissement de tous les êtres humains
	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
	Mode de gouvernance

L'IMPACT DES POLITIQUES MENÉES SUR LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque action ou projet concret présenté à titre d'exemple est évalué à l'aide du tableau ci-contre, dans lequel :

- chaque finalité du développement durable est symbolisée par un pictogramme coloré,
- la lettre « **G** » correspond à l'évaluation du mode de gouvernance.

Dans la colonne de droite, l'impact, positif ou négatif, est décrit de manière concise.

La case sera de couleur :

- verte si l'impact est plutôt positif,
- orange si l'impact est plutôt négatif,
- blanche si l'action présentée n'a pas de lien avec la finalité ou si l'impact est neutre.

L'AGENDA 21 DU BAS-RHIN : UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 1^{er} Agenda 21 du Bas-Rhin a été adopté à l'unanimité en décembre 2006 pour **agir à 4 niveaux** :

- **infléchir les politiques départementales** de manière transversale,
- **infléchir les pratiques internes** par une sensibilisation aux méthodes de travail compatibles avec le développement durable,
- **donner une lisibilité aux politiques départementales en faveur du développement durable,**
- **mettre en place un dispositif de suivi des projets correspondants.**

Un Agenda 21 de 2^{ème} génération, adopté en juin 2011, est recentré sur un nombre resserré de projets-pilotes, menés de façon exemplaire pour formaliser des méthodes de travail et faire diffuser progressivement les pratiques durables dans l'ensemble des actions départementales.

→ INFLÉCHIR LES PRATIQUES INTERNES ET DÉVELOPPER L'EXEMPLARITÉ

Le Conseil Général ne saurait promouvoir le développement durable du Bas-Rhin sans faire preuve d'exemplarité en modifiant ses propres pratiques.

Les objectifs opérationnels portent sur la réduction de la consommation d'énergie, des déchets, de

l'utilisation de pesticide, sur l'optimisation des déplacements des agents et sur le développement des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics du Département.

Chaque année en décembre, un bilan des actions menées est présenté dans le rapport de suivi de l'Agenda 21 départemental. Il est proposé de s'y reporter pour plus d'information.

→ DÉVELOPPER La PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'Agenda 21 est un outil pour développer la prise en compte du développement durable dans les projets et politiques du Conseil Général et de ses partenaires.

Le but est de faire en sorte que le développement durable soit intégré dans les habitudes de travail de tous les services, et de mettre en place des outils et une assistance départementale en matière d'Agendas 21 et de développement durable.



→ GOUVERNANCE

Le pilotage de l'Agenda 21 est assuré au plus haut niveau de la collectivité : Président, Vice-Présidents de pôles opérationnels et Comité de Direction Générale.

Les décisions sont préparées par un Comité de Pilotage associant les 4 Vice-Présidents de pôles et les 5 Directeurs Généraux Adjointes.

Le travail est réalisé au sein de groupes de travail correspondant aux enjeux retenus pour l'Agenda 21 et associant les directions concernées au sein des services. Une équipe projet constituée des représentants des 5 pôles opérationnels et fonctionnel assure la cohérence de la démarche.

L'évaluation du plan d'actions et la fixation de nouveaux objectifs par l'Assemblée s'effectuent sur une base annuelle.

INFO + : bas-rhin.fr > Rubrique «S'investir dans le développement durable»

S'ORGANISER POUR MIEUX TRAVAILLER avec LES TERRITOIRES

→ ANTICIPER L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le Conseil Général du Bas-Rhin a lancé en 2002 la démarche « des Hommes & des Territoires ». Le but était d'adapter les politiques aux attentes des habitants et d'inventer de nouveaux modes de partenariats avec les territoires. Les concertations sur les grands domaines d'action du Département et dans les territoires ont permis à 2 000 partenaires et 10 000 acteurs locaux de s'exprimer.

A la suite de cette démarche et de la seconde phase de décentralisation, le Département a souhaité s'engager dans une stratégie territoriale en relevant les défis qui constituent les priorités de son action pour l'avenir.

La démarche prospective « Territoires 2030 », menée en 2011, a permis d'identifier 14 défis pour le Bas-Rhin qui concernent directement les compétences et les politiques départementales.

Si les politiques actuelles ont déjà largement pris en compte ces thématiques, il convient aujourd'hui de les décliner dans des actions nouvelles et concrètes qui doivent être déployées

sur les territoires en respectant les principes d'un développement durable.

La démarche « **Territoires 2030** » a pour ambition de **donner une vision d'avenir aux bas-rhinois et à l'action publique** et de contribuer activement aux **évolutions majeures** qui se profilent.

Elle vise à **mettre en perspective les politiques du Conseil Général** et à les **adapter** en fonction des **changements économiques, sociaux, institutionnels, environnementaux et climatiques** en cours et aux enjeux associés. Cette démarche permet de renforcer l'articulation entre les territoires et les enjeux. Elle contribue également aux réflexions de mise en œuvre de la collectivité unique : le Conseil d'Alsace.

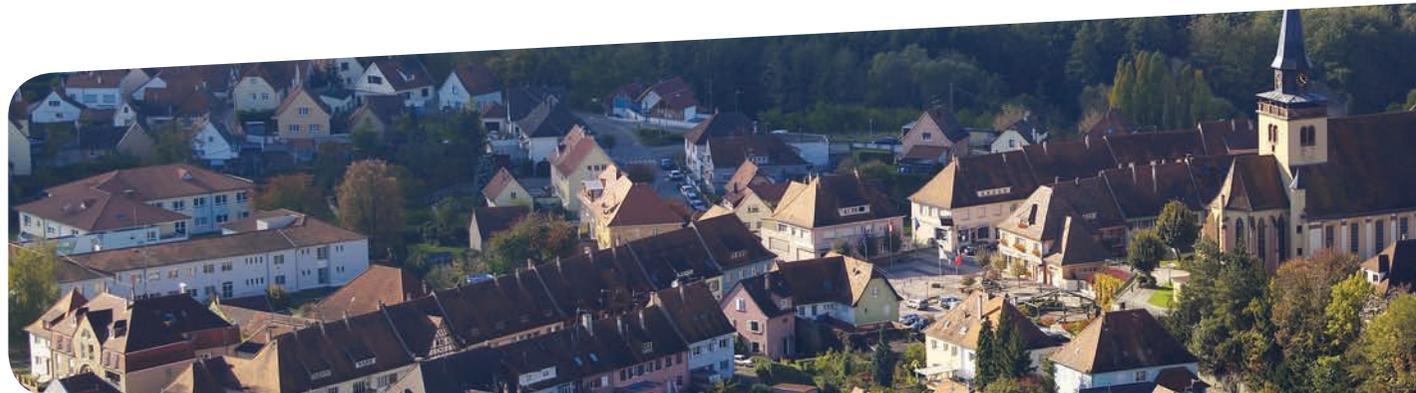
→ MIEUX ORGANISER LE TRAVAIL avec LES TERRITOIRES

Les concertations territoriales menées en 2003 et 2004 ont amené le Département à revoir sa façon de travailler avec ses partenaires locaux, pour mieux adapter ses interventions au contexte de chaque territoire.

Grâce à la mise en place progressive des contrats de territoire depuis 2005, les dynamiques locales sont mieux prises en compte dans le cadre d'un partenariat dans la durée avec les collectivités.

Depuis 2006, les services du Département sont eux aussi peu à peu territorialisés pour mieux répondre aux spécificités locales.

Au niveau politique, enfin, les commissions territoriales rassemblent le Président du Conseil Général et les conseillers généraux du territoire, et les conférences territoriales réunissent tous les maires et les présidents de communautés de communes.



> LES CONTRATS DE TERRITOIRES

Les contrats de territoire regroupent l'ensemble des aides apportées par le Conseil Général aux communes et intercommunalités d'un même territoire. Ils précisent les priorités partagées entre le Conseil Général et chaque territoire, définies en concertation avec les collectivités locales sur la base d'un diagnostic territorial.

Ces programmes d'aménagement et de développement au service de chaque territoire sont conclus pour une durée de 6 ans, ce qui garantit une continuité propice au montage et à la mise en œuvre des projets.

Le Conseil Général a signé 31 contrats de territoire, couvrant ainsi l'ensemble du département.

Les perspectives : Le 25 juin 2012, l'assemblée départementale a approuvé le cadre méthodologique de la 2^{ème} génération des contrats de territoire. Les règles de la négociation sont profondément remaniées par l'instauration d'un guide de référence et le recours aux appels à projets.



> LA TERRITORIALISATION DES SERVICES

Parallèlement, le Conseil Général a réorganisé ses services, afin de renforcer le lien avec les territoires et de mieux répondre aux attentes des collectivités locales et des habitants.

Les services médico-sociaux, des routes, de l'urbanisme, des rivières, ... sont ainsi répartis sur les territoires du Bas-Rhin, au sein de 7 Maisons du Conseil Général (MCG).

Cette organisation permet aux élus locaux de bien identifier leurs interlocuteurs de proximité, augmente la réactivité et la qualité des réponses des services et favorise le travail en transversalité entre services et thématiques.

Les politiques publiques définies au niveau central, doivent également laisser une certaine souplesse dans leur mise en œuvre locale, en fonction des spécificités des territoires. C'est déjà parfois le cas, par exemple pour la politique de l'habitat : le nombre de logements nouveaux attendus est fixé en central. Aux territoires de choisir de mettre l'accent sur les rénovations ou les constructions neuves

Les perspectives : La territorialisation, tant des politiques publiques que de l'administration, se poursuit en 2013, pour plus de proximité avec les territoires. Il s'agit de préfigurer l'organisation du futur Conseil d'Alsace envisagé à l'horizon 2015.

> LES COMMISSIONS TERRITORIALES

Les élus se sont organisés pour travailler dans la proximité en créant les commissions territoriales qui regroupent les conseillers généraux d'un même territoire. Elles leur offrent une vision de leur périmètre pour leur permettre d'émettre des avis éclairés et de participer à la construction et au suivi des politiques départementales sous un angle territorialisé.

QU'EST-CE QU'UN TERRITOIRE ?

Le territoire pourrait être défini comme l'entité la plus pertinente susceptible de traiter un sujet ou une question, selon le principe de subsidiarité.

Plusieurs échelles de territoire peuvent être pertinentes, en fonction de la problématique : le périmètre de la Maison du Conseil Général (MCG), les SCOT, les communautés de communes.

→ DÉCLINER LES OBJECTIFS DE MANIÈRE TRANSVERSALE : L'EXEMPLE DE L'ÉNERGIE DANS LE CADRE DU PCET

Dès 2004, le Conseil Général a réalisé son premier bilan carbone, puis mis en œuvre un bilan énergétique de l'Hôtel du Département et un Plan de Déplacement Entreprise, afin de réduire l'impact carbone de ses activités.

Il est vite apparu que si le Conseil Général ne disposait pas de la compétence énergie, il disposait par contre de nombreux leviers d'action lui permettant d'agir au-delà de son patrimoine propre, pour optimiser les consommations d'énergies sur le territoire départemental.

Une démarche transversale a été menée en 2007, conjointement avec le Conseil Général du Haut-Rhin et en concertation avec la Région et l'ADEME, afin d'identifier l'ensemble de ces leviers d'actions au sein des politiques départementales, et de proposer une stratégie départementale de l'énergie, adoptée en juin 2008.

La première étape a été de former les directeurs et chefs de services concernés, afin de leur permettre de connaître les enjeux de l'énergie.

Ensuite, un travail transversal mené conjointement a permis d'identifier les leviers d'action de chaque service et de les inciter à proposer des actions et politiques concrètes.

En interne les actions mises en œuvre et inscrites à l'Agenda 21 combinent travaux, amélioration de la gestion des bâtiments et actions pédagogiques, au sein des collèges notamment.

Résultat : une réduction de 15 % de la consommation énergétique pour le chauffage du patrimoine départemental entre 2008 et 2011.

Au niveau des politiques publiques :

- Un ensemble d'actions en faveur de la réhabilitation énergétique a été validé dans la politique de l'habitat : Pig Renov'Habitat et Fonds d'aides aux travaux pour accompagner les propriétaires privés, incitation forte des bailleurs sociaux et accompagnement des bailleurs communaux...
- Des conditions énergétiques ont été introduites dans les aides aux établissements pour personnes âgées, couplées à une formation de l'ensemble des contrôleurs d'établissement,
- Une charte et une guide de développement durable des zones d'activité ont été adoptés et sont mis en œuvre,
- L'étude d'un réseau de chaleur sur la Plate-forme Départementale d'Activités de la Région de Brumath est en cours,
- Une autre vise à instituer une réserve foncière stratégique en faveur de la géothermie profonde sur la Plate-forme Départementale d'Activités de Hatten,
- Diverses actions ont été menées sur les territoires au sein des Unités Territoriales d'action médico-sociale : Forum Economie-Ecologie-Energie à Saverne ; accompagnement personnalisé sur les économies d'énergie, à Sélestat...

En 2012...

- **le diagnostic carbone du Département a été mis à jour**, en lien avec l'ensemble des services concernés : patrimoine départemental, véhicules de service, transports et déplacements, collèges, habitat, et en s'appuyant sur l'expertise de l'ASPA.
- **le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Département a été rédigé** : il rassemble les projets initiés dans le cadre de la stratégie départementale évoquée ci-dessus et de nouvelles actions.
- **Un plan d'action en faveur de la précarité énergétique des ménages a été adopté**. Initié par la Direction de l'Habitat et la Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale, il combine des actions sur l'habitat et des actions d'accompagnement des habitants.

Les actions initiées précédemment se sont par ailleurs poursuivies :

- Tous les travailleurs sociaux du Département ont été formés à la question de l'énergie et aux actions possibles pour lutter contre la précarité énergétique des ménages ;
- Le Plan de Déplacement Entreprise a été évalué et de nouvelles actions proposées ;
- Des audits, des relevés température, des notices techniques et des optimisations ont été mises en œuvre dans 5 collèges demandeurs.

Le travail transversal initié en 2007 a clairement créé une dynamique au sein de l'institution, et permis de faire émerger des projets concrets dont certains se sont transformés en politiques publiques à part entière.

INFO + : bas-rhin.fr > Rubrique « S'investir dans le développement durable »

DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Général est organisé en quatre Pôles opérationnels qui sont en charge de l'Aménagement du Territoire, du Développement des Territoires, de l'Aide à la Personne et de l'Épanouissement de la Personne.

Chacun de ces pôles met en œuvre les nombreuses politiques publiques du Département en faveur du développement durable dans les domaines de l'énergie, de l'habitat, de l'enseignement, de la jeunesse, de l'action sociale, des espaces naturels, des déchets, et bien d'autres encore ...

Les politiques présentées dans ce rapport font l'objet d'engagements du Conseil Général dans le cadre de la démarche prospective « Territoires 2030 ». Elles constituent les priorités de son action pour l'avenir.

→ AMÉNAGER DURABLEMENT ET ÉQUITABLEMENT LE TERRITOIRE

Le développement durable des territoires se traduit par un aménagement responsable mis en œuvre pour les habitants, en tenant compte de leurs modes de vie, de l'environnement, et des perspectives d'avenir.

Le Conseil Général du Bas-Rhin mobilise tous les leviers d'action dont il dispose pour agir dans ce domaine.

Grâce à la **démarche « éco-routes »** développée dans le cadre de l'Agenda 21 départemental, il développe et entretient les routes départementales en tenant compte des principes du développement durable, tout en proposant une offre de **transports alternatifs à la voiture** diversifiés, optimisés et adaptés aux besoins de chacun (engagement 9 : le Conseil Général facilite les déplacements au quotidien).

Le Département conforte également son rôle « d'autorité organisatrice de l'habitat » en s'attachant de manière volontariste à produire avec ses partenaires **un habitat durable, accessible à tous et économe en énergie** (engagement 8 : le Conseil Général impulse les initiatives pour un logement adapté à chacun).

L'action du Conseil Général dans les domaines de la mobilité et de l'habitat est illustrée ci-après par quelques exemples d'actions et de projets significatifs menés en 2012.



> FACILITER LES DÉPLACEMENTS

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- Proposer une offre de transports diversifiée et simplifiée,
- Faciliter l'accès au transport en commun à tous les Bas-Rhinois,
- Développer une offre alternative à la voiture,
- Développer l'intermodalité en favorisant les échanges entre les différents modes de transport,
- Réduire les consommations d'énergies liées au transport,
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

LES PERSPECTIVES À COURT TERME

- Mettre en place le Transport en Site Propre Ouest (TSPO - Bus Express) le long de l'axe Strasbourg-Wasselonne, afin de renforcer l'attractivité des transports en commun sur cette axe et de réduire le trafic routier.
- Assurer l'accessibilité des transports collectifs aux personnes à mobilité réduite.
- Harmoniser et mutualiser les tarifs avec les autres Autorités Organisatrices de Transports (AOT).

LA POLITIQUE MENÉE :

Une offre de transport diversifiée et optimisée, correspondant aux besoins des habitants et des activités et la mise en place des **outils d'information et de tarification adéquats**, permettent de privilégier les modes les plus pertinents pour chaque déplacement.

La politique départementale intègre les objectifs de **réduction des consommations d'énergie** liées aux transports et de **diminution des gaz à effet de serre et autres polluants**.

Au-delà de ces aspects énergétiques et environnementaux, l'offre de transports en commun permet à chaque Bas-Rhinois de se déplacer plus facilement et à un prix attractif et représente une réelle alternative à la voiture.

L'action du Département ne se limite pas à développer les transports motorisés : une place de choix est faite au vélo depuis de nombreuses années et se poursuit avec le «**plan vélo 2020**».



Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

UN PLAN VÉLO 2020 POUR 3 OBJECTIFS :

- encourager la pratique utilitaire du vélo en tant qu'alternative possible à l'usage de la voiture,
- améliorer la sécurité des cyclistes (scolaires en particulier),
- développer la promenade et le tourisme à vélo,

Depuis l'adoption de son 1^{er} plan vélo en 1992, le Conseil Général a réalisé de manière volontariste plus de **800 km de d'itinéraires cyclables**, faisant du Bas-Rhin le premier département cyclable de France.

6% des déplacements dans le département se font à vélo, contre 2,7% en moyenne nationale (Données : ADEUS).

Le «**Plan Vélo 2020**» voté fin 2010 vise à actualiser le précédent, en étant toutefois adapté au contexte actuel. Il vise à **développer la pratique du vélo** en tenant compte des évolutions des **attentes des usagers**.

INFO + : Consultez le Plan vélo 2020 sur bas-rhin.fr

	Réduit les émissions de gaz à effet de serre
	Réduit la consommation d'énergies fossiles
	-
	Permet à tous de faire du sport en sécurité
	Favorise les déplacements durables
G	Approche participative avec les différentes parties prenantes

UN TARIF UNIQUE À 2 € POUR LES TRANSPORTS INTERURBAINS

Afin d'optimiser et rendre attractifs les transports interurbains, **un tarif unique à 2€** a été mis en place en 2011 sur l'ensemble du Réseau 67. Les usagers bénéficient en outre de 3 mois gratuits pour l'achat d'un abonnement annuel.

Cette nouvelle tarification favorise l'accès aux transports en commun des habitants des zones les plus éloignées.

Elle a permis au Réseau 67 d'enregistrer une **hausse de 11 % des déplacements** sur les 63 lignes existantes.

De plus, le Conseil Général du Bas-Rhin **assure la gratuité des transports scolaires pour les élèves de moins de 16 ans**. En 2011, **42000 élèves** ont été transportés.

INFO + : bas-rhin.fr/transport

	Réduit le nombre de véhicules sur les routes et les émissions polluantes
	Réduit la consommation d'énergies fossiles
	Relie les villes et les communes éloignées et non desservies par le TER
	Permet à tous les Bas-Rhinois de se déplacer
	Favorise les déplacements alternatifs à la voiture individuelle
G	Gestion en interne

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES AIRES DE COVOITURAGE

Depuis 2000, le Conseil Général du Bas-Rhin **s'engage pour développer la pratique du co-voiturage** : aménagement d'aires de covoiturage sécurisées, animation d'un site internet de mise en relation des conducteurs et passagers, sensibilisation des usagers à la pratique du covoiturage.

En 2012, le Schéma Directeur des aires de covoiturage a été élaboré pour **poursuivre l'aménagement de nouvelles aires de co-voiturage**.

6 aires de co-voiturage ont déjà été aménagées par le Conseil Général.

INFO + : bas-rhin.fr/covoiturage

	Réduit les émissions de gaz à effet de serre
	Réduit la consommation d'énergies fossiles
	Crée de la convivialité, favorise les échanges
	Permet à tous les Bas-Rhinois de se déplacer
	Optimise l'utilisation des véhicules et en réduit le nombre sur les routes
G	Concertation organisée à l'échelle des cantons et des SCOT

> **IMPULSER LES INITIATIVES POUR UN LOGEMENT ADAPTÉ À CHACUN**

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- Produire un habitat plus durable, plus économe en foncier et en énergies,
- Adapter progressivement la politique départementale de l'habitat aux territoires,
- Proposer un logement adapté à chacun,
- Développer le logement intergénérationnel,
- Aider les ménages en situation de précarité énergétique.

LA POLITIQUE MENÉE :

Le Conseil Général du Bas-Rhin assure **de manière volontariste** un rôle d'« autorité organisatrice de l'habitat ». Il s'attache à **coordonner les objectifs des divers partenaires** pour produire un habitat plus économe en foncier et en énergie.

Le **Plan Départemental de l'Habitat** propose et développe des solutions de logement adaptées aux besoins spécifiques de chaque public : ménages modestes, jeunes, seniors, personnes handicapées... Il vise également à développer les **logements intergénérationnels** et renforce l'accompagnement du parcours résidentiel des ménages.

En matière d'économies d'énergie, le Département apporte **conseils et financements pour la rénovation énergétique**, tant dans le domaine locatif que pour les propriétaires, notamment grâce au Programme d'intérêt général « Rénov'habitat » et au Fond d'aide à la rénovation thermique « Warm Front » mis en place pour les propriétaires les plus modestes.

Ces actions sont coordonnées avec celles des services sociaux (voir page 24) dans le cadre d'un plan d'actions contre la précarité énergétique des ménages.

LES PERSPECTIVES à COURT TERME

- Labellisation des premiers projets « Quartier Plus 67 »
- Actualisation du Plan Départemental de l'Habitat
- Mettre en œuvre le programme « Réduisons la facture d'eau et d'électricité chez soi »



Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

LE PROJET « QUARTIER PLUS 67 » :

Les prix élevés du foncier dans le Bas-Rhin freinent l'installation des familles, des jeunes en début de parcours professionnel et des séniors qui cherchent un logement adapté à leur perte d'autonomie.

2 appels à projets successifs ont donc été lancés à destination des **Communes et des EPCI**, pour les inciter à **réaliser des quartiers innovants en matière de développement durable** et intégrant des logements aidés, accessibles à tous les âges et à toutes les bourses.

La démarche vise non seulement à inciter les collectivités à garder la maîtrise d'ouvrage de leurs opérations, mais également à les accompagner dans la prise en compte des **critères environnementaux** (économie de foncier, logements économes en énergie et utilisant des matériaux renouvelables,...) **et sociaux** (habitat intergénérationnel, mixité sociale, accessibilité,...) liés au **logement durable**.

INFO + : Consultez l'appel à projet Quartier Plus 67 sur bas-rhin.fr

	Réduit les émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage
	Limite la consommation de terrain
	Regroupe tous les âges dans le même quartier
	Facilite l'accès à un logement adapté (typologie, coût)
	Favorise la construction durable
	Assistance du Conseil Général aux communes et EPCI

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « RÉNOV'HABITAT » :

A travers le **Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67**, le Conseil Général du Bas-Rhin **soutient financièrement les projets de rénovation de l'habitat privé**.

Des bureaux d'études sont missionnés sur chaque territoire pour assister gratuitement les propriétaires à chaque phase de leur projet de rénovation : choix des travaux à effectuer, dépôt de la demande de subvention, élaboration d'un plan de financement mobilisant les aides possibles, etc.

Ce soutien à l'amélioration énergétique des bâtiments s'adresse aussi bien aux **propriétaires occupants qu'à ceux qui louent leur logement** et peut atteindre jusqu'à 12 000 €.

En 2011, **45% de l'objectif de réhabilitation ont été atteints** (113 réalisés sur 250 prévus), contre 22% au niveau national (6 669 réalisés pour 30 000 prévus).

INFO + : bas-rhin.fr > Rubrique «Habitat et logement»

	Réduit les émissions de gaz à effet de serre
	Réduit la consommation d'énergies fossiles
	-
	Permet l'accès à tous à un logement décent
	Réduit les dépenses énergétiques
	Concertation entre les différentes parties prenantes

→ DÉVELOPPER LES RICHESSES ÉCONOMIQUES TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

Maintenir et développer les richesses économiques du Bas-Rhin tout en préservant et en valorisant la richesse de son patrimoine naturel.

Une association incompatible ? Pas du tout.

Le Conseil Général du Bas-Rhin œuvre pour le maintien des activités économiques et préserve le patrimoine naturel d'une grande richesse.

Pour cela, il mène une politique volontariste de préservation des espaces naturels pour offrir aux Bas-Rhinois un **milieu naturel de qualité**, conformément au 2^{ème} engagement pris dans le cadre de la démarche Territoires 2030.

Il apporte son soutien au secteur agricole en favorisant l'installation des jeunes agriculteurs, l'agriculture de proximité et le développement des circuits courts (engagement 4), tout en incitant les exploitants à modifier leurs pratiques culturales pour protéger les captages d'eau potable (engagement 3 : le Conseil Général s'engage pour la qualité de l'eau), limiter les coulées de boues et préserver les prairies humides.

Le Conseil Général agit également avec ses partenaires pour promouvoir le patrimoine et la culture régionale, développer le tourisme durable et faire de la région une destination de choix pour le cyclotourisme.

Chacune des politiques menées au titre de ces engagements est illustrée ci-après par quelques exemples d'actions et de projets significatifs menés en 2011 et 2012.

> PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET FAVORISER LEUR ACCÈS AU PUBLIC

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- Préserver les espaces naturels et la biodiversité,
- Favoriser leur accès au public,
- Soutenir une gestion partagée et responsable des activités de pleine nature,
- Valoriser les espaces naturels par des aménagements de découverte,
- Valoriser la trame verte et bleue régionale dans la planification spatiale.

LA POLITIQUE MENÉE :

La protection des espaces naturels, politique initiée dès 1985, est un **socle de l'action du Conseil Général** qui entend la poursuivre avec ses **partenaires**.

L'attrait suscité par les **pratiques de loisirs en pleine nature** conduit la collectivité à mettre en place les infrastructures et outils permettant de concilier ces pratiques et le **respect des sites naturels** et de la **biodiversité**.

LES PERSPECTIVES

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés à l'échelon local**, pour développer une cohérence entre leur politique d'aménagement, le Schéma Départemental des Espaces Naturels et le Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).
- Réaliser **l'inventaire des zones humides du Bas-Rhin**.
- Inscrire les premiers espaces sites et itinéraires (ESI) de sports de nature au PDESI.



Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS (SDEN) :

La gestion et la protection des espaces naturels n'est pas une compétence obligatoire des Conseils Généraux. **Depuis 1985, le Conseil Général du Bas-Rhin mène une politique volontariste dans ce domaine**, pour préserver ces richesses écologiques des menaces.

Le 3^{ème} schéma départemental des espaces naturels a été adopté en 2010. Il s'appuie sur différents outils comme l'acquisition de parcelles remarquables, la réintroduction d'espèces menacées comme la Cistude, ou les mesures agro-environnementales pour préserver les prairies humides et les paysages ouverts en fonds de vallées.

Ce schéma est **suivi par un comité composé de 4 collègues équilibrés** : collectivités, administration de l'Etat, acteurs socio-économiques et associations environnementales.

En 2012, **un observatoire des rieds** a été mis en place, et **une enquête** réalisée pour recueillir les **attentes des communes et intercommunalités** en matière d'espaces naturels.

INFO + : Consultez le schéma départemental des espaces naturels sur bas-rhin.fr

	-
	Protège les espaces naturels sensibles et la biodiversité
	-
	Permet à tous les Bas-Rhinois de découvrir le patrimoine naturel
	-
G	Approche participative avec les services de l'Etat, les collectivités, les agriculteurs et les représentants des usagers

LES SPORTS DE NATURE :

Pour **pérenniser la pratique des sports de nature**, le Conseil Général organise la concertation entre tous les usagers.

L'objectif est de **permettre à tous les publics d'accéder aux lieux de pratique, tout en minimisant les impacts sur l'environnement.**

En 2011 et 2012, les espaces sites et itinéraires (ESI) de sports de nature et les itinéraires de promenade et de randonnée (IPR) ont été recensés.

Leur inscription au **Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)** et au **Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)** se poursuit.

INFO + : cdesi-sportdenature.fr

	Favorise des sports neutres en émissions mais utilisation potentielle de la voiture ou d'engins motorisés : émissions de gaz à effet de serre.
	Valorise les espaces naturels par des circuits de découverte
	Favorise la pratique du sport et des promenades en famille ou en groupe
	Permet à tous les Bas-Rhinois de découvrir le patrimoine naturel
	Peut nécessiter l'utilisation de véhicules motorisés pour se rendre sur les lieux de pratique ou pour la pratique elle-même
G	Le Conseil Général assure la concertation entre tous les usagers et les partenaires associés

> SOUTENIR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- Poursuivre le partenariat entre le Conseil Général et la Chambre d'agriculture,
- Développer un savoir-faire agronomique pour préserver le capital sol et lutter contre l'érosion,
- Aider les jeunes agriculteurs à s'installer,
- Développer l'offre de produits locaux de qualité,
- Développer les circuits courts de diffusion,
- Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel.

LES PERSPECTIVES

- Développer les produits agricoles locaux dans la restauration scolaire.
- Augmenter l'assolement concerté entre agriculteurs et favoriser l'implantation de cultures couvrant le sol au printemps.

LA POLITIQUE MENÉE :

Le Conseil Général du Bas-Rhin **apporte son soutien au secteur agricole**, notamment au travers d'une **convention d'objectifs** signée annuellement avec la **Chambre d'Agriculture**.

Le **soutien à l'agriculture raisonnée et durable** permet de préserver la qualité de l'eau ainsi que le capital des sols agricoles et leur stabilité, notamment dans les zones sensibles à l'érosion, pour éviter les coulées de boues.

La constitution de **filières locales courtes** s'inscrit dans les objectifs communs avec la Chambre d'Agriculture, en vue de disposer de **produits de qualité** et de soutenir des exploitations agricoles et maraîchères locales.

L'agriculture participe à la croissance et à la **préservation du patrimoine naturel, des territoires ruraux et de la cohésion territoriale**.



Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

CONSOLIDER L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS :

L'agriculture périurbaine est soumise à de fortes tensions dont les effets se font sentir **sur la cohabitation entre agriculteurs et citoyens** (notamment pour le foncier, la circulation d'engins agricoles...).

Dans le même temps, **le consommateur cherche à se rapprocher de l'agriculteur et de ses produits fermiers.**

Le développement des circuits courts permet de :

- Renforcer le lien entre citoyens et agriculteurs,
- Développer de la valeur ajoutée dans les fermes,
- Préserver les terres agricoles en milieu périurbain.

Le Conseil Général du Bas-Rhin apporte son soutien à la Chambre d'agriculture pour développer les circuits courts, aussi bien en périphérie des villes que dans la restauration collective, notamment dans les collèges.

En 2011, 1488 exploitations bas-rhinoises commercialisaient leur production en circuits courts.

INFO + : bas-rhin.chambagri.fr
bienvenuealaferme-alsace.com

	Limite le transport et les besoins de conservation des produits maraichers
	Préserve les terres agricoles en périphérie des villes
	Rapproche le producteur des consommateurs
	Assure des revenus plus élevés aux agriculteurs
	Réduit les intermédiaires de distribution
	Concertation entre le Conseil Général du Bas-Rhin, la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin et les Organisations Professionnelles Agricole

LUTTER CONTRE L'ÉROSION DES SOLS :

Le Conseil Général finance des actions concrètes pour lutter contre les coulées d'eau boueuses, qui charrient une grande quantité de terre et finissent par appauvrir les zones agricoles. Elles représentent aussi un risque pour les villages qu'elles traversent.

Les actions portent sur **l'hydraulique, l'urbanisme et l'agriculture**. Elles ont pour objectifs:

- D'accompagner les collectivités et les agriculteurs dans la recherche et la mise en œuvre de solutions,
- De gérer les flux de ruissellement et prévenir l'érosion des sols par des techniques culturales adaptées,
- De communiquer, sensibiliser, animer et accompagner.

L'érosion des sols peut être évitée en maintenant le **couvert végétal du sol**, en pratiquant des **techniques culturales sans labour** ou **l'assolement concerté** (accord entre les différents agriculteurs sur les variétés plantées).

Les coulées peuvent être retenues par **des bandes plantées ou enherbées, des fascines ou des haies**, et peuvent en dernier lieu être stockées dans des **bassins de rétention**.

INFO + : bas-rhin.chambagri.fr

	Incite au maintien du couvert végétal permettant la capture du carbone
	Évite l'érosion du sol
	-
	Protège les habitations
	Incite à l'utilisation de nouvelles techniques culturales
	Concertation entre le Conseil Général du Bas-Rhin, la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin, les collectivités locales, l'AERIM

> FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- Structurer et rendre visible une **offre écotouristique** à l'échelle de l'Alsace,
- Concilier, à l'échelle des sites et territoires concernés, la valorisation touristique avec les exigences de **préservation**,
- Développer toutes formes de déplacements doux permettant la découverte de l'**Alsace sans voiture**,
- Faire de l'Alsace une **destination vélo** de premier choix.

LA POLITIQUE MENÉE :

Une nouvelle stratégie touristique à l'échelle de l'Alsace pour la période 2012-2014 est en place depuis juin 2012. Le but est de faire de l'Alsace une destination touristique incontournable. Le développement d'un tourisme durable figure parmi les objectifs stratégiques retenus par les assemblées des trois collectivités alsaciennes.

LES ACTIONS EN COURS PORTENT SUR :

- La sensibilisation des prestataires : offre d'hébergements écolabellisés, promotion des produits locaux,
- La création et la promotion de séjours éco-touristiques,
- La promotion des transports en commun et des déplacements doux au travers du concept « l'Alsace sans ma voiture »,
- La promotion du cyclotourisme, avec le concept « l'Alsace à vélo ».

Les perspectives

- Développer le concept « l'Alsace sans ma voiture »
- Mettre en tourisme la « Véloroute du vignoble » notamment pour les 60 ans de la Route des vins et la Véloroute du Rhin (Eurovélo 15)
- Améliorer la signalétique, le balisage et la valorisation touristique des itinéraires cyclables.



Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

L'ALSACE À VÉLO :

L'Alsace a mis en place près de **2000 km d'itinéraires cyclables**, ce qui favorise le développement du **cyclotourisme. Un moyen de déplacement doux, non polluant, très en vogue** et qui permet la circulation des visiteurs sur l'ensemble du territoire alsacien.

Les trois collectivités et l'Etat ont mandaté le Conseil Général du Bas-Rhin pour mener une « étude action » sur le développement touristique du Vélo.

Positionner l'Alsace comme destination de premier choix sur cette filière constitue une opportunité majeure. En effet, les clients les plus importants sont très proches (Allemagne, Suisse, Belgique, Pays-Bas) et apprécient le tourisme d'itinérance.

Le programme d'actions « **L'Alsace à Vélo** » vise à développer une offre de qualité desservant les plus beaux sites et paysages, avec des circuits variés et des prestations adaptées aux cyclotouristes.

INFO + : tourisme67.com

	Favorise un tourisme neutre en carbone
	Réduit les consommations d'énergies fossiles
	-
	Permet de découvrir la région par la pratique du vélo
	Favorise les modes de déplacement alternatifs à la voiture
G	Concertation entre les trois collectivités alsaciennes, les services de l'Etat et les Agences pour le Développement Touristique (ADT67 et 68 et Comité Régional du Tourisme), comités d'itinéraires le long du parcours

LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES :

Le Conseil Général du Bas-Rhin participe au financement des rénovations ou à la construction de nouveaux hébergements touristiques **à la condition que le bâtiment atteigne un bon niveau de performance énergétique.**

Ces aides financières peuvent être majorées pour l'installation des jeunes professionnels ou pour les hébergements s'inscrivant dans une démarche globale de respect de l'environnement, validée par l'obtention d'un label (ex : Clef Verte, Ecolabel Européen, Hôtels au naturel) ou d'une certification (ex : Iso 14001, Green Globe 21).

	Réduit les émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage
	Réduit la consommation d'énergie
	-
	Favorise l'installation de jeunes professionnels
	Réduit les dépenses énergétiques
G	Les projets sont validés conjointement par L'ADT67 et la CCI

> GÉRER DURABLEMENT LES DÉCHETS ET GARANTIR UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- Prévenir la production de déchets,
- Faire preuve d'exemplarité,
- Assurer la gestion de l'eau potable,
- Préserver la nappe phréatique rhénane.

Les PERSPECTIVES

- Valider le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non-Dangereux (PPGDND).
- Valider le plan d'action du PDP
- Poursuivre les démarches d'écoexemplarité dans les actions du Conseil Général

LA POLITIQUE MENÉE :

Le Conseil Général planifie la collecte et l'élimination des déchets au travers du **Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux** (objectifs de prévention, collecte, tri et valorisation des déchets). Il veille également à la bonne articulation des filières et anticipe les besoins en infrastructures.

Au-delà de ses obligations légales, le Département du Bas-Rhin a développé **une politique volontariste en matière de gestion des déchets**, notamment avec le Plan Départemental de Prévention de déchets.

80 % des Bas-Rhinois consomment l'eau de la nappe rhénane. Cette eau est abondante et de très bonne qualité, mais menacée par des teneurs en pesticides supérieures aux limites autorisées dans certains forages.

Le Conseil Général met en œuvre et coordonne **des mesures de protection des captages d'eau potable**, qui s'appuient notamment sur des **pratiques agricoles de fertilisation raisonnée**.

En interne, il fait preuve d'exemplarité grâce à la démarche **zéro-pesticide**, mise en œuvre dans les **collèges** et sur les **dépendances vertes des routes**.



Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

FAIRE MAIGRIR NOS POUBELLES AVEC LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS :

En juin 2011, le Conseil Général du Bas-Rhin a, de manière **volontariste**, signé un accord-cadre avec l'**ADEME** et un partenariat avec le **Conseil Général du Haut-Rhin** pour la mise en œuvre du Plan Départemental de Prévention (PDP).

Ce PDP a pour objectif de :

- Porter à **80 % d'ici 5 ans** la population départementale concernée par un Programme Local de Prévention,
- Faire baisser le volume collecté d'ordures ménagères et de déchets assimilés,
- Faire du Conseil Général un exemple en matière de gestion de ses propres déchets.

Le Département a pour mission d'inciter, de coordonner, de sensibiliser, d'accompagner les collectivités et d'évaluer l'efficacité du PDP.

INFO + : bas-rhin.fr > plan pour la prévention des déchets

	Réduit les émissions dues à l'incinération des déchets
	Diminue la quantité de déchets produite et économise les matières premières
	-
	-
	Incite à adopter des comportements durables et limite les coûts de traitement des déchets Développement du compostage dans les collèges
G	Concertation avec l'ADEME et les EPCI concernés

PROTÉGER LES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE :

Pour **protéger les captages d'eau potable sensibles**, le Conseil Général du Bas-Rhin a établi un **protocole d'accord** avec les acteurs concernés par la problématique de l'eau.

L'objectif est d'**organiser le suivi et le pilotage** des plans d'actions engagés sur ces aires et de **coordonner les interventions** des différents acteurs (Agence de l'eau, services de l'Etat, collectivités et EPCI, Chambre d'Agriculture).

En fonction du diagnostic initial, les plans d'actions visent, pour les **collectivités, à réduire au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires**, tant par les services d'entretien que par les jardiniers amateurs.

Pour les agriculteurs, les actions portent sur les **produits phytosanitaires et les fertilisants azotés** et se traduisent par des changements de matériels ou de pratiques (par exemple des Mesures Agro-Environnementales territorialisées ou MAET).

	Diminue des émissions liées aux engrais azotés (protoxyde d'azote)
	Préserve la ressource en eau
	-
	Donne accès à une eau potable de bonne qualité
	Incite aux changements de pratiques (moins de pesticides et d'engrais)
G	Organisation et gestion concertée entre 9 acteurs : Conseil Général du Bas-Rhin, Préfecture du Bas-Rhin, Région Alsace, ARS, AERM, Chambre d'Agriculture, SDEA, association des maires du Bas-Rhin, SAGE III-Nappe-Rhin



→ ÊTRE SOLIDAIRE DES BAS-RHINOIS, À TOUT ÂGE DE LA VIE

La période de crise que nous traversons actuellement se caractérise par des **difficultés économiques et matérielles croissantes**. La hausse du prix des énergies, l'instabilité des prix des produits alimentaires de base, l'augmentation du nombre de personnes demandeuses d'emploi... Autant de problèmes qui entraînent dans leur sillage une précarisation de nombreuses familles.

Le Conseil Général du Bas-Rhin **est solidaire de tous les Bas-Rhinois** et agit en faveur des personnes en difficulté : c'est même sa première vocation !

Du point de vue du développement durable, deux engagements de la démarche Territoires 2030 méritent tout particulièrement d'être mis en exergue :

- La mise en œuvre d'un plan d'action contre la précarité énergétique des ménages qui combine actions sur l'habitat et accompagnement des personnes, pour les aider à maîtriser leurs dépenses d'énergies (engagement 8),
- Le renforcement de l'insertion sociale et économique des personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) (engagement 7).

Les principes et politiques menées au titre de ces deux engagements sont présentés et illustrés ci-après.

> RENFORCER L'INSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- **Assurer l'insertion professionnelle** des bénéficiaires du RSA,
- **Mobiliser les entreprises** dans le développement de l'emploi durable,
- Ancrer **les partenariats** entre structures d'insertion et entreprises,
- Développer **les clauses d'insertion** dans les marchés publics du Conseil Général,
- Confirmer la place des **chantiers d'insertion**.

LA POLITIQUE MENÉE :

Le Conseil Général du Bas-Rhin intervient quotidiennement pour **lutter contre les exclusions** et permettre aux personnes bénéficiaires du

Revenu de Solidarité Active (RSA) de **s'insérer dans la société** et de **retrouver une activité professionnelle**.

L'Unité d'Accès à l'Emploi organise des **actions de recrutement** pour permettre le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (mise en relation de recruteurs d'un secteur d'activité et de candidats présélectionnés).

Le **Fonds d'Innovation pour l'Insertion** mis en place en 2011 soutient 19 projets d'insertion innovants.

29 chantiers d'insertion sont par ailleurs **soutenus par le Département** dans des domaines variés.

Depuis 2006, **les clauses d'insertion dans les marchés publics du Conseil Général** permettent l'immersion de demandeurs d'emploi en situation de travail dans l'entreprise, et parfois leur embauche. Un marché d'insertion est désormais en cours d'expérimentation (voir ci-après).

Les PERSPECTIVES

- Poursuivre le soutien aux structures d'insertion.
- Améliorer l'articulation du suivi et de l'animation du réseau des Structures d'Insertion par l'Activité Économique entre Conseil Général, Pôle Emploi et État.

Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

VALORISER LES PRODUITS ET LES SERVICES DES ACTEURS DE L'INSERTION :

Afin d'encourager chaque citoyen à participer directement et de manière concrète à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Conseil Général du Bas-Rhin a publié le guide *Consom' autrement*.

Ce guide, destiné principalement au grand public, présente les produits et services des acteurs de l'insertion par l'activité économique dans le Bas-Rhin, classés par secteur d'activité.

Il a été réalisé en partenariat avec l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique d'Alsace (Ursiea) à l'occasion de la semaine de l'insertion.

INFO + : Guide téléchargeable à partir bas-rhin.fr

	-
	-
	Fait connaître les structures d'insertion
	Permet le retour à l'emploi de personnes en difficulté
	Incite à consommer de façon responsable
	Concertation entre les services du Conseil Général, les services de l'Etat et l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'activité Economique d'Alsace (URSIEA)

LUTTER CONTRE LES PLANTES INVASIVES DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ D'INSERTION :

Le Conseil Général souhaitait expérimenter un marché d'insertion, c'est-à-dire un marché réservé aux seules structures d'insertion, selon l'article 30 du code des marchés publics.

Le Service Insertion et Emploi et le Service de la Commande Publique se sont chargés d'identifier des marchés potentiels dans le champ des compétences du Conseil Général, en lien avec les autres services départementaux.

Il s'avère que la renouée du Japon est une plante invasive d'origine asiatique qui se répand très vite et présente une réelle menace pour les écosystèmes locaux.

Le Département a donc passé un marché public d'insertion et de qualification professionnelle pour le traitement écologique des massifs de renouée du Japon.

L'arrachage manuel et le recyclage de la terre représente une solution efficace pour lutter contre cette plante, ainsi qu'une opportunité d'accéder à l'emploi pour les personnes en difficulté.

Ce marché est passé pour une durée de 4 ans.

	-
	Protège les écosystèmes locaux contre les espèces invasives
	Permet aux personnes en insertion de créer du lien social
	Permet le retour à l'emploi de personnes en difficulté
	Utilise l'arrachage manuel, sans intervention chimique ou mécanique
	Collaboration Service Insertion et Emploi, Service Commande Publique et Service des Espaces Naturels Sensibles

> LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- Agir de manière coordonnée, à la fois sur **l'habitat** et en accompagnant **l'habitant**,
- Favoriser la mise en place d'actions collectives pour les publics précaires.
- Apporter une aide financière à des personnes en précarité pour le paiement de leurs factures d'énergie.

LA POLITIQUE MENÉE :

Un plan d'action coordonné, concernant à la fois **l'habitat** et **l'habitant**, a été mis en place en 2012 pour lutter contre la précarité énergétique des ménages.

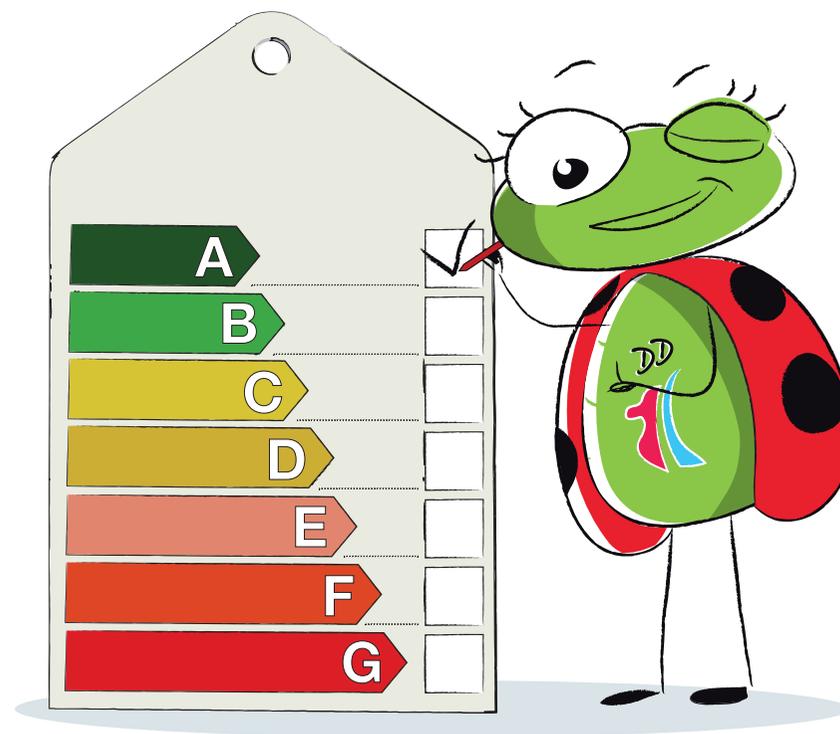
Les professionnels du secteur social ont été formés à la problématique de la **précarité énergétique**, afin qu'ils puissent proposer et monter sur leurs territoires des **actions collectives de sensibilisation et d'information** à destination des **publics en situation de précarité énergétique**.

Par ailleurs, les services en charge du Fonds de Solidarité pour le Logement et la Direction de l'Habitat collaborent pour repérer les logements susceptibles d'être des épaves énergétiques, à partir des fichiers sur les impayés d'énergie.

Les autres actions sur l'habitat sont présentées en page 12.

LES PERSPECTIVES

- Des réunions publiques d'information sur les bons gestes et l'amélioration de l'habitat.
- Un référentiel des dispositifs mobilisables par les services sociaux et une boîte à outils pour la sensibilisation des publics précaires.
- Des ateliers collectifs animés par les services sociaux pour les ménages ayant des difficultés financières.
- Des actions préventives auprès des ménages présentant des impayés d'énergie.



Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

LE FORUM 3 E (ECONOMIE, ECOLOGIE, ENERGIE) :

En octobre 2010, les travailleurs sociaux du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales se sont mobilisés pour monter à Otterswiller, à côté de Saverne, **le Forum 3E «Parlons ensemble d'énergie, d'économie et d'écologie»**.

Devant l'augmentation des factures des ménages, ils ont voulu **sensibiliser le grand public en les informant sur les économies d'énergie faciles à réaliser** : un chauffage ou un réfrigérateur bien réglé, un téléviseur éteint plutôt qu'en veille, etc.

Ce forum a été préparé par les habitants du Pays de Saverne et d'Alsace Bossue, répartis en groupes animés par des travailleurs sociaux.

Plus de dix ateliers d'insertion ont travaillé à la construction d'**une maison de 4 pièces** (cuisine, salle de bain, chambre et salon) **construite et décorée en carton**.

Cette maison, en plus d'être écologique, est aussi durable puisqu'elle a été exposée à plusieurs reprises dans le département.

	-
	Incite à la réduction des consommations d'énergie
	Préparé par et pour les habitants du territoire
	Contribue au retour à l'emploi de personnes en difficulté
	Incite à la réduction des dépenses d'énergies Réemploi de la maison en carton
G	Projet collectif qui a associé de nombreux acteurs locaux

FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX À L'ÉNERGIE :

En France, la précarité énergétique touchait, en 2009, environ 13% des ménages, selon l'Agence Nationale de l'Habitat.

Le programme départemental «**Réduisons la facture d'eau et d'énergie chez soi**» prévoit de former les travailleurs sociaux à la thématique des économies d'énergies, afin qu'ils puissent intervenir auprès de personnes en situation de précarité énergétique.

Il est en effet nécessaire aujourd'hui **de bien armer les professionnels sur les outils et leviers d'action à leur disposition pour lutter contre la précarité énergétique**.

11 réunions d'information auprès des intervenants sociaux ont eu lieu entre novembre 2011 et mai 2012 sur la politique départementale de l'habitat. Une demi-journée a insisté en particulier sur les questions de réhabilitation énergétique et d'adaptation.

	Réduit les émissions de gaz à effet de serre
	Incite à la réduction des consommations d'énergie
	-
	Permet à tous de vivre dans de bonnes conditions
	Favorise une meilleure utilisation des équipements
G	Partenariat avec les opérateurs HLM, la Communauté Urbaine de Strasbourg et des associations locales

→ **DONNER UNE CHANCE à CHACUN DE S'ÉPANOUIR**

L'engagement pour la jeunesse aujourd'hui est une assurance pour construire la société de demain. Anticiper et préparer l'avenir est déterminant dans une démarche de développement durable.

Le Conseil Général du Bas-Rhin **s'implique auprès des jeunes de 10 à 25 ans**, pour les aider à développer leurs **capacités d'innovation et leur engagement. Cette politique volontariste** du Département vise à aider les jeunes à devenir des adultes autonomes, engagés et responsables (Engagement 14 : le Conseil Général accompagne les jeunes pour les aider à construire leur avenir).

Cet engagement ne s'arrête pas aux frontières du Bas-Rhin et s'étend au-delà des frontières en particulier sur l'île de Madagascar.

Les politiques menées à ce titre par le Département sont présentées et illustrées ici à partir de quelques exemples significatifs.

> **SENSIBILISER LES JEUNES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- Soutenir l'éducation au développement durable,
- Inciter les collègues à développer leur exemplarité (énergie, déchets, pesticides, restauration biologique...),
- Les accompagner dans leurs démarches de réalisation.

LA POLITIQUE MENÉE :

Le Conseil Général incite les collègues à s'engager sur la voie du développement durable et soutient leurs initiatives par des accompagnements méthodologiques et financiers.

L'Agenda 21 de collège sensibilise les élèves au développement durable à partir d'actions concrètes menées dans l'établissement, dans des thématiques choisies par les collègues volontaires.

Le programme **Bonus Énergie** réduit la consommation d'énergie et d'eau et contribue à faire changer les pratiques de chacun à partir d'actions techniques et pédagogiques.

La démarche **Stop Déchets** apporte un soutien technique et financier pour la mise en œuvre de la prévention, du tri, de la valorisation et de la recherche de filières d'élimination.

La démarche **Zéro Pesticide** propose une autre façon d'entretenir les espaces verts.

Le Département invite en outre les collègues à **travailler avec les associations locales**, notamment celles actives dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

LES PERSPECTIVES

- Poursuivre l'accompagnement des collègues volontaires, grâce à des appels à candidature annuels,
- Généraliser progressivement les bonnes pratiques dans les domaines de compétences du Département (bâtiments, espaces verts, restauration scolaire, déchets...).

Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

LES AGENDAS 21 DE COLLÈGES

Avec l'**Agenda 21 des collèges**, le Conseil Général accompagne les collèges dans une **démarche de développement durable adaptée à leur établissement**.

La mise en œuvre s'appuie sur un guide méthodologique et un accompagnement pendant 4 ans, assuré par l'association ECO-Conseil et financé par le Conseil Général.

Actuellement, **19 collèges** sont entrés dans cette démarche.

Depuis la rentrée 2011, le Conseil Général du Bas-Rhin incite les collèges à mettre en place des **actions avec les associations locales**, actives dans les thématiques du développement durable.

Le collège peut ainsi bénéficier de **l'intervention d'associations de son territoire** pour des actions ponctuelles, notamment les associations du réseau de l'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace (ARIENA).

INFO + : Consultez sur bas-rhin.fr > Rubrique «S'investir dans le développement durable»

BONUS ÉNERGIE : UNE DÉMARCHE INCITATIVE

Le projet vise à la fois à réduire la consommation énergétique des collèges et à inciter les collégiens et le personnel à modifier leur pratiques, au collège comme chez eux.

L'**accompagnement** financé par le Conseil Général, est assuré par l'association Alter Alsace Energies. Il a pris plusieurs formes : lancement **d'actions pédagogiques** à destination des élèves, des professeurs et/ou des personnels administratifs et techniques ; mise en place d'un **outil de suivi des consommations ; séances de formations techniques** pour les agents et gestionnaires des collèges.

Un **intéressement aux économies d'énergie récompense les collèges qui réduisent leur consommation** : une prime équivalant à la moitié des économies générées leur est versée pour financer des actions éducatives en faveur du développement durable.

La consommation de référence prise en compte pour le calcul de la prime reste inchangée pendant 3 ans, pour maintenir les bonnes pratiques dans la durée.

INFO + : Découvrez le sur bas-rhin.fr > Rubrique «S'investir dans le développement durable»

	Incite à réduire la consommation énergétique et à modifier les pratiques de déplacement
	Nombreuses actions en faveur des économies de papier
	Crée du lien entre collégiens et avec les équipes autour d'objectifs concrets
	-
	Actions en faveur de la consommation et des achats responsables
	Permet de tester de nouveaux modes de décisions et de relation entre collégiens et personnel administratif, technique et pédagogique

	Réduit les émissions de gaz à effet de serre
	Réduit les consommations d'énergies
	Rassemble tous les usagers du collège autour de la même thématique
	-
	Permet d'acquérir des bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie
	Projet concerté entre la Direction des Collèges, la Direction en charge de l'immobilier et les équipes des collèges

> SOUTENIR L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION DES JEUNES

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- Promouvoir et soutenir l'engagement et la participation des jeunes.
- Valoriser et reconnaître cet engagement.
- Promouvoir les compétences acquises par les jeunes dans leurs activités d'engagement.

LA POLITIQUE MENÉE :

Depuis 2008, le Conseil Général du Bas-Rhin a réaffirmé son engagement auprès des jeunes, en passant un contrat avec la jeunesse, le **Pass'Avenir Jeunes**.

Pour les jeunes, dans les compétences qui sont les siennes et au-delà, le Département a orienté son action autour de 4 axes : la formation et l'information, l'insertion et l'intégration des plus fragiles, l'ouverture et l'épanouissement sportif et culturel, la promotion de **l'engagement dans la vie civique**.



LES PERSPECTIVES

- Développer le service civique au sein du département mais aussi transfrontalier.
- Généraliser l'expérimentation Pass'Engagement sur tout le département et permettre à tous les jeunes de bénéficier d'un passeport de l'engagement.
- Favoriser l'engagement et la participation des jeunes dans le cadre des contrats d'objectifs des associations d'éducation populaire.



Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

LE PASS'ENGAGEMENT : POUR VALORISER ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DES JEUNES

En janvier 2011, le projet Pass'Engagement a été retenu par le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives.

Ce projet partenarial vise à développer et reconnaître les compétences des jeunes du Bas-Rhin engagés dans la vie associative ou au service de l'intérêt général. Cette expérimentation se décline sur 2 ans.

En novembre 2011, grâce au travail d'un groupe de jeunes experts ainsi que des différents participants au projet, un **passport de l'engagement** a été réalisé. Il permet aux jeunes de prendre conscience des compétences personnelles, sociales et professionnelles acquises lors de leur engagement et de les mettre en valeur.

19 interventions pour l'information des jeunes ont été effectuées dans 14 structures dont 6 collèges, touchant 463 jeunes de 11 à 25 ans.

INFO + : pass-age.fr, le sitejeunes du Conseil Général du Bas-Rhin

	-
	-
	-
	Permet aux jeunes de valoriser leurs expériences d'engagement
	Valorise les expériences en association et/ou au service de l'intérêt général
G	Approche participative entre les différents partenaires du projet

LE SERVICE CIVIQUE

Le Conseil général du Bas-Rhin s'investit depuis plusieurs années dans le développement du **service civique** dans le Bas-Rhin.

Pour cela le Conseil Général **soutient l'association Unis-cités, pour l'accueil de 30 volontaires** intervenant dans le cadre de projets en lien avec les missions départementales, telles que l'accompagnement des personnes âgées dans les EHPAD, le soutien à la lecture publique dans les médiathèques, l'aide à l'intégration de jeunes enfants handicapés dans les crèches....

En 2011, le Conseil Général a en outre souhaité renforcer son implication dans le cadre du service civique en proposant lui-même des missions au sein de ses services. **32 volontaires** ont ainsi pu réaliser différentes missions au sein du Département, dont plusieurs en lien avec le développement durable (sensibilisation des agents au DD, démarche stop-déchets dans les collèges, économies d'énergie dans l'habitat...)

INFO + : pass-age.fr, le sitejeunes du Conseil Général du Bas-Rhin

	-
	-
	L'investissement au service des autres renforce le lien social
	Permet aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle
	Incite à s'investir dans une association à but non-lucratif ou au service de l'intérêt général
G	Pilotage interne et partenariat via un contrat d'objectif avec l'association Uni-cités

> ÊTRE SOLIDAIRE AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

LES PRINCIPES DIRECTEURS :

- Être solidaire des pays en développement,
- Apporter un appui institutionnel au développement des collectivités locales du Sud,
- Soutenir les initiatives des acteurs bas-rhinois, en faveur du développement durable des pays du Sud.

LA POLITIQUE MENÉE :

Pionnier, parmi les collectivités françaises, en matière de coopération transfrontalière avec ses voisins Allemands et Suisses, le Conseil Général du Bas-Rhin s'est progressivement engagé dans **une politique variée et dynamique à l'international**. La coopération internationale constitue un outil au service du développement économique et social

du Bas-Rhin et prolonge, par-delà les frontières, l'engagement fort du Conseil Général en faveur du développement durable.

Le Conseil Général a noué, depuis 1998, des **partenariats de coopération décentralisée** avec plusieurs collectivités locales de l'Est de l'Europe ainsi qu'avec un territoire Nord-Américain.

Dans un souci de **solidarité avec les pays en développement**, une coopération a également été initiée en 2000 avec des collectivités malgaches, sous l'égide de l'Institut Régional de coopération développement (IRCOD).

Le Conseil Général apporte également son soutien aux projets de solidarité internationale portés et réalisés par des associations bas-rhinoises, partout dans le monde.

LES PERSPECTIVES

- Poursuite de la coopération avec les collectivités malgaches de Mahajanga et Maevatanana et amplification des actions en matière d'assainissement dans le cadre d'un financement européen.
- Lancement de nouveaux appels à projets d'aide aux pays les moins avancés



Quelques exemples d'actions menées en 2011 et 2012 ...

L'AIDE AUX COLLECTIVITÉS MALGACHES :

Le partenariat avec les collectivités malgaches de Mahajanga et Maevatanana a pour objectif de renforcer la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales malgaches pour leur permettre de fournir les services de base à leur population.

Ce partenariat repose notamment sur l'appui à des opérations pilotes au bénéfice direct des populations.

Dans le cadre du Centre d'appui aux communes de Maevatanana, le Conseil général a ainsi soutenu, entre 2010 et 2012, la création de **4 collèges, 1 école, 1 lycée technique, 1 centre de santé de base et 1 marché.**

Au total, c'est près de 200 000 € par an qui sont réservés au soutien à Madagascar.

INFO + : bas-rhin.fr > Rubrique «Solidarité internationale»

	-
	Utilise les ressources locales
	Lie des collectivités du « Nord » et du « Sud »
	Améliore les conditions de scolarité et de santé
	Fait travailler les artisans locaux sur les différents projets et préserver les savoir-faire
G	Concertation entre le comité de pilotage « Nord » (CG67 et IRCOD) et le comité de pilotage « Sud » (collectivités malgaches)

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS BAS-RHINOISES

Les projets structurants menés par les associations bas-rhinoises dans les pays en développement, avec l'appui de partenaires locaux, peuvent solliciter auprès du Conseil Général, une subvention allant jusqu'à 5 000 €.

Les projets soutenus dans ce cadre se développent aussi bien en Asie (Laos, Népal) qu'en Afrique (Mali, Guinée) ou encore en Amérique du Sud et dans les Caraïbes (Brésil, Haïti).

En 2012, pour simplifier les démarches administratives des associations, le Conseil Général et la Région Alsace ont rapproché leurs dispositifs de solidarité internationale au sein d'un guichet commun.

Depuis 2009, 61 projets ont été soutenus, en majorité en Afrique. Les domaines d'actions sont essentiellement l'éducation, le développement durable, la santé et le développement agricole.

INFO + : bas-rhin.fr > Rubrique «Solidarité internationale»

	Appuie le développement des énergies renouvelables (éolienne, solaire, etc...) dans les pays du « Sud »
	-
	Favorise les échanges de connaissances et savoir-faire entre pays du Nord et du Sud. Soutient les initiatives solidaires en majorité bénévoles des Bas-rhinois
	Soutient les populations défavorisées tout en maintenant leurs savoir-faire
	S'appuie sur les acteurs et les matériaux locaux
G	Guichet commun entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace

INFO+



CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tél : **03 88 76 67 67** / Fax : **03 88 76 67 97**

www.bas-rhin.fr

→ **MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Janie MANTELET
Tél. : 03 69 20 74 08
janie.mantelet@cg67.fr